

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Question écrite
Titre : Quelle politique suit le service des gérances de la Ville de
Initiant-e(-s) : Lausanne? Sevgi Koyuncu

Le Service des gérances de la Ville de Lausanne a un important patrimoine immobilier sous sa gestion, et donc une réelle influence sur la politique lausannoise du logement. Pour garantir un accès équitable, la Ville a établi des règles d'attribution des logements, autant pour les subventionnés que pour le marché libre. Plusieurs personnes titulaires d'un permis F (admission provisoire) ont dit avoir voulu déposer un dossier de candidature et que le Service des gérances a refusé de la réceptionner, en raison de leur titre de séjour. Les règles d'attribution n'indiquent pourtant pas que les détenteurs.trices de permis n'ont pas accès aux logements lausannois. En raison de leur statut précaire, les personnes avec une admission provisoire ont difficilement accès à un logement. Elles ont aussi un accès plus difficile à un emploi, ce qui diminue leurs revenus. Ce sont des personnes qui peuvent passer plusieurs années avec ce statut - au minimum 5 ans avant de pouvoir demander un titre plus stable. En les excluant, le Service des gérances exclut de sa politique une frange particulièrement précaire de la population.

Conclusions :

J'ai donc l'honneur de poser la question suivante:

Est-ce que les titulaires de permis sont exclus de l'accès aux logements du Service des gérances? Si oui: sur quelle base légale ou réglementaire? Si non: où s'adresser si un dossier est refusé au guichet du Service des gérances ?

Lausanne, le 5 novembre 2024

Signataire(s) :

----- 